

## Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 02 septembre 2003

- **Séance du 02 septembre 2003** Nombre de membres en exercice : 14
- **Date de la convocation 21 août 2003** Nombre de votants : 14
- **Date d'affichage 5 septembre 2003** Nombre de procurations :

*L'an deux mille trois, le deux septembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 21 août, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,*

**Présents :** BRAULT Michel, BARBOT James, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, BEAUMONT Philippe, GUIOCHON Rémy, FORT Alain, SABOURIN Hervé, BOUCHENY Patrick, BASTIEN Claire, DELGUTTE Stéphanie, TROUVÉ Yannick, ANTOINE Sylvain, TESSIER Raymond,

**Secrétaire de Séance :** DELGUTTE Stéphanie

\*\*\*\*\*

### 1. SYNDICAT D'EAU LES FOSSES, BETH ET BELLEFOND

**Approbation du rapport annuel** sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du Syndicat des Fosses.

#### **Approbation de l'adhésion du Syndicat d'eau au Syndicat mixte de la Boutonne**

Le conseil syndical, lors de sa réunion du 30 juin 2003, a souhaité adhérer au Syndicat Mixte de la Boutonne **pour la compétence " Production " et le transfert des moyens de production à ce dernier, au 1<sup>er</sup> janvier 2004.**

### 2. REFECTION DU PIGNON OUEST DE LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal donne son accord pour financer ces travaux et accepte les devis de  
G. MICHAUD et de G. MUREAU.

### 3. CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE FORS

Le conseil municipal rappelle sa volonté première : **sachant que les courts de tennis sont communaux, tous les Forsitains doivent pouvoir y avoir accès à un prix modéré.** Le règlement intérieur du Club sera rédigé conjointement avec des membres de la municipalité.

### 4. POINT SUR LE PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

Etant donné qu'environ 100 élèves sur 150 sont trop petits pour utiliser correctement le système du self-service, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver le mode de service traditionnel.**

5. REMPLACEMENT DE Joël FOUCHER AU SEIN DES COMMISSIONS

A la suite du décès de Joël FOUCHER, il convient de le remplacer au sein des commissions dont il faisait partie. Sont donc nommés :

- **Défense** : Hervé SABOURIN
- **Commission économique** : Sylvain ANTOINE
- **Commission finances** : Claire BASTIEN

8. DEPLACEMENT D'UN PYLONE T.H.T. sur la parcelle communale AE 160

Sachant qu'il ne sera apporté aucune autre modification à la première convention, le conseil municipal donne son accord au déplacement du pylône et autorise le maire, Michel BRAULT, à signer cette convention avec R.T.E.

9. MISE EN VENTE DU BIEN IMMOBILIER DESRUE au 21-23 rue de la Mairie

Une promesse de vente pour un montant de 55.000 € a été signée.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer les actes de vente et décide d'avoir recours à l'emprunt pour financer cet achat. Des offres de prêt seront demandées aux banques suivantes : Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, et Crédit Mutuel.

10. RENFORCEMENT DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**Le conseil municipal décide d'installer 10 nouvelles lampes environ, comme l'année passée.**